ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cheques

Question écrite n° 48723

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le probleme des cheques impayes. Il aimerait avoir des precisions quant aux bases legales autorisant les banques a representer de facon systematique, souvent au-dela de deux fois, les cheques impayes. Il remarque que non seulement cette pratique ne tient aucun compte de la situation de faiblesse de certains clients mais elle conduit a porter prejudice notamment aux petits commercants, en les faisant contribuer aux frais de presentation a un niveau parfois tres eleve par rapport au montant du cheque initial. Il souhaiterait connaitre ses propositions quant aux mesures a prendre pour limiter ces representations sytematiques, economiquement et socialement nefastes.

Données clés

Auteur : M. Dray Julien
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 48723
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914